



Élection du 6 décembre 2018

CAP des AAE

Vos candidat-e-s **CFDT** à la CAP nationale des attachés d'administration de l'État

Attaché d'administration de l'État

M. Bruno HANQUEZ
DDT du Lot-et-Garonne

Mme Jeannine MAGREX
DDTM du Morbihan

M. Éric TAVERNIER
DDT de Seine-et-Marne

Mme Aurélie MORICEAU
DDT de la Sarthe

M. Gildas HOUEL
DGALN

Mme Isabelle DUNIS
Voies navigables de France

Attaché principal d'administration de l'État

M. Denis SOLINA
Secrétariat général

Mme Isabelle MESLIER
DDT d'Eure-et-Loir

M. Bruno JOSNIN
Secrétariat général

Mme Annick AUFFRET
DRIEA

M. Joël THOLLET
DDT de la Loire

M. Philippe BANC
DDT de la Loire

Attaché hors classe d'administration de l'État

Mme Claire LEPLAT
DGALN

Mme Isabelle AURICOSTE
CGEDD

Mme Dominique PETITGAS-HUET
DDT du Val d'Oise

Mme Colette VACHON
DRIEA



Vos représentants CFDT dans les commissions assurent l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des agents. Les avancements, les promotions, les mobilités, les congés de formation et la discipline sont les principaux thèmes à l'ordre du jour des CAP. Vos élus s'assurent du respect de vos droits, des procédures et d'une gestion collective de qualité.

Voter CFDT, c'est faire le choix de la transparence dans la gestion individuelle, le respect de l'égalité des chances et l'impartialité des avis rendus lors des consultations.

Alors que les agents de la fonction publique subissent les **effets d'une politique de réduction des moyens humains et budgétaires depuis plusieurs années**, la **CFDT** voit se profiler des années encore difficiles avec la poursuite d'une politique d'austérité et de déconstruction de la fonction publique d'État. Le projet CAP 2022 est emblématique de cette volonté qui va à l'encontre d'un traitement équitable de l'ensemble des citoyens, notamment dans les territoires les plus fragiles.

Compte tenu des **forts enjeux en matière d'écologie et d'aménagement**, la **CFDT** considère qu'une administration efficace, correctement « armée » pour appliquer une politique de transition écologique volontariste, induirait beaucoup plus d'économies et serait plus efficace que la politique « du coup de rabot ».

Pour le corps des attachés administratifs, voici les positions portées par la CFDT :

- **l'égalité professionnelle** est présentée comme une priorité gouvernementale et elle l'est depuis longtemps pour la **CFDT**, tant dans le secteur public que privé. Le devoir de l'administration est d'être exemplaire en favorisant une dynamique égalitaire. Pour suivre l'effectivité des engagements pris par le MTES, la **CFDT** souhaite obtenir des statistiques genrées pour les procédures de promotions, d'avancements, d'affectations et de mobilités ;
- concernant **le passage au 3^e niveau de grade (AHC)**, la **CFDT** participera aux travaux engagés par l'administration pour faire évoluer les fonctions « grafables », compte tenu du positionnement effectif des attachés dans notre administration. En tout état de cause, les fonctions permettant d'accéder à ce grade doivent être en cohérence avec celles retenues pour le corps des ITPE. Les services harmonisateurs doivent être sensibilisés par l'administration, et notamment les chargés de mission, sur ce sujet ;
- concernant **l'emploi fonctionnel (CAE)**, la **CFDT** est favorable à une clarification des modalités pour y accéder, et à une augmentation du nombre de postes pour tenir compte des fortes responsabilités sur certains postes, en particulier dans un contexte sensible d'évolutions permanentes ;
- en ce qui concerne **les concours**, la **CFDT** souhaite obtenir un bilan qualitatif des différents concours et examens professionnels dans le cadre du plan de requalification ;
- concernant **la mobilité**, la **CFDT** demande de vraies passerelles entre les différentes administrations : malgré la création du CIGEM, les mobilités sont encore limitées. D'une façon générale, les agents doivent bénéficier d'un processus de mobilité transparent, à travers notamment de fiches de poste claires et précises (avec la bonne indication du groupe de fonction). Les PM104 comportant les avis des services de départ et d'accueil doivent systématiquement être communiquées aux intéressés ;
- s'agissant du **RIFSEEP**, la **CFDT** demande l'application de la clause de réexamen des groupes de fonction au bout de quatre ans pour tenir compte de l'expérience acquise par les agents. Elle note avec satisfaction la mise en œuvre du CIA en 2018 et demande qu'il soit pérennisé ;
- la **CFDT** demande que l'administration propose rapidement de **nouvelles modalités de rémunérations des intérimaires** après la suppression de leurs rémunérations depuis le 1^{er} avril 2018.

CFDT PERMANENCE NATIONALE
ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, AUTOROUTES & MER
30 PASSAGE DE L'ARCHE - 92055 LA DÉFENSE CEDEX
☎ 01 40 81 24 00 - ✉ CFDT.SYNDICAT@I-CARRE.NET

